

# Charte Informatique et Internet

## Collège de Vayrac

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau, le serveur informatique pédagogique du collège et l'Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme « réseau ».

Tout utilisateur (élève, professeur, personnel, ...) du réseau pédagogique s'engage à respecter :

- les règles d'utilisation du matériel informatique définies au sein du collège.
- La législation en vigueur.

### 1. Accès aux ressources informatiques

#### 1.1. Ressources disponibles

- Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.
- Chaque utilisateur se voit attribuer un compte personnel et confidentiel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique.
- Chaque utilisateur peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.

#### 1.2. Conditions d'accès

Chaque utilisateur s'engage à :

- Ne pas divulguer son mot de passe à un autre utilisateur : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur.
- Ne pas masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires.
- Demander l'autorisation au(x) professeur(s) ou au(x) responsable(s) pour toute autre activité (utilisation des groupes de discussion « tchats », « forums » et « blogs », téléchargements de documents, etc...)
- Respecter la charte d'utilisation de l'ENT.

### 2. Respect des règles de déontologie informatique

#### 2.1 Engagements du collège

- Le collège s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Un filtrage des sites internet sensibles est actif sur le réseau.
- Le collège s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves en cas de faits avérés de non-respect de la bonne utilisation du réseau informatique et de l'Internet, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

#### 2.2. Engagements de l'utilisateur

Le collège met à disposition un accès au réseau informatique et Internet, en contrepartie, les utilisateurs s'engagent à :

- Prendre soin du matériel et respecter les règles de sécurité.
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés.
- Ne pas modifier la configuration des ordinateurs.
- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres, ...).
- Informer son professeur ou un responsable informatique pour toute anomalie constatée.
- Ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, ...)
- Ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.
- Ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas.

Chaque élève s'engage à :

- Ne pas dépasser la taille maximale de 50Mo de son espace de travail.
- Ne pas sauvegarder de fichiers exécutables (.exe) et tout fichier n'ayant pas de rapport direct avec des activités pédagogiques (fichiers mp3, mp4, jpeg, ...).
- Ne pas tenter d'installer quelque logiciel que ce soit, et sous quelque prétexte que ce soit.
- Ne pas utiliser de systèmes de sauvegarde (clé USB, disques durs externes, ...) sans autorisation.

### **3. Respect de la législation**

Chaque utilisateur doit respecter l'ordre public et s'engage à :

- Ne pas consulter de sites ou diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie, de la xénophobie, de la violence, de l'usage des drogues ou faisant la promotion de sectes.

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée et s'engage à informer le collège de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Chaque utilisateur s'engage lors d'échanges par messagerie ou de publications sur le web à :

- Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire d'images, messages ou textes provocants
- Ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui.
- Ne pas publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.

Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle et artistique. Son autorisation est obligatoire pour reproduire ou publier sa production (son, image, texte, ...)

Chaque utilisateur s'engage à respecter la propriété intellectuelle en :

- Ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi.
- N'utilisant pas de copies illégales.
- Ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s).

### **4. Sanctions**

L'utilisateur qui conviendrait aux règles précédemment définies s'expose à une suspension temporaire d'accès au réseau, ainsi qu'aux punitions et sanctions conformément au règlement intérieur en vigueur dans l'établissement et poursuites civiles et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La charte Informatique et Internet a été adoptée par le Conseil d'Administration du 07/02/2013.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à la respecter.